Compte rendu Forum de discussion

« Les jeunes et la Francophonie »



Mars 2004

La collection « Propos » du Conseil permanent de la jeunesse est une tribune ouverte à l'expression des différents points de vue sur des enjeux importants pour la société québécoise.

Les textes publiés dans cette collection ne représentent pas la ou les positions du Conseil permanent de la jeunesse.

Leur reproduction est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Comité organisateur du Forum de discussion

Geneviève Baril, vice-présidente Avec la collaboration de : Benoît Leblanc, ministère des Relations internationales France Galarneau, ministère des Relations internationales Julie Bissonnette, Secrétariat à la jeunesse

Synthèse et rédaction

Yannick Machabée, Groupe Perspectives

Production

Francine Griffith

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec Dépôt légal – 2004 Bibliothèque nationale du Québec ISBN 2-550-42106-X

Remerciements

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse tiennent à remercier plus de quatre-vingt jeunes, représentantes et représentants des organismes jeunesse qui ont participé activement au Forum de discussion « Les Jeunes et la Francophonie ».

Le Conseil, en plus du soutien de son personnel et de ses membres, a également bénéficié de l'apport de personnes qui ont investi leur temps et leur énergie dans l'organisation et la tenue du Forum de discussion. Du même coup, celles-ci ont démontré qu'elles croyaient au bien-fondé de cet exercice de prise de parole et de consultation.

Le Conseil ne peut passer sous silence l'exceptionnelle contribution de messieurs Yvan Bordeleau, Jean-Louis Roy et Benoit Charette. Ils ont accepté de sacrifier une partie de leur temps personnel afin de venir rencontrer des jeunes intéressés par la Francophonie et le CPJ les en remercie.

Enfin, le Conseil tient à remercier le ministère des Relations internationales pour sa contribution financière.

À toutes et à tous, mille fois merci!

Table des matières

	Page
Mise en contexte	. 7
Déroulement	. 7
Exposé de monsieur Yvan Bordeleau Période de questions	
Exposé de monsieur Jean-Louis Roy Période de questions	15
Exposé de monsieur Benoit Charette	23
Poursuite des échanges avec les deux derniers conférenciers	25
Annexes	31

Mise en contexte

C'est avec la collaboration du Secrétariat à la jeunesse et du ministère des Relations internationales que le Conseil permanent de la jeunesse a décidé d'organiser son sixième Forum de discussion dont le thème était **les Jeunes et la Francophonie**. Ce forum regroupait des jeunes ainsi que des représentantes et représentants des organismes jeunesse du Québec. Il avait pour but de démystifier ce qu'est la Francophonie à l'échelle internationale. Plus précisément, il devait être question de l'historique et du rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de son action particulière à l'endroit des jeunes et de la place du Québec en son sein. Enfin, une présentation des défis qui attendent l'organisation et les jeunes qui en prendront la relève étaient également à l'ordre du jour.

Déroulement

Plusieurs jeunes ou représentantes et représentants des organismes jeunesse du Québec ont été conviés au forum de discussion qui s'est tenu le lundi 10 novembre 2003. Au cours de ce forum, trois conférenciers ont été invités à venir partager leur expérience de la Francophonie et des enjeux qui y sont reliés. Après chacune des trois présentations, les jeunes ont eu l'occasion de questionner les invités sur les aspects qui les préoccupaient particulièrement.

La rencontre a débuté par la présentation de monsieur Yvan Bordeleau, adjoint parlementaire à la vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie. Monsieur Bordeleau a été professeur au département de psychologie de l'Université de Montréal de 1971 à 1998. Il est député de la circonscription de l'Acadie depuis 1989 et a été membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), section Québec, de 1998 à 2003. Depuis août 2003, monsieur Bordeleau est vice-président de la section du Québec et de la commission politique de cette même Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le second conférencier, monsieur Jean-Louis Roy, est président depuis août 2002 de Droit et Démocratie (le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), un organisme non partisan qui a été créé en 1988 par le Parlement canadien pour encourager et appuyer les valeurs universelles des droits humains et pour promouvoir les institutions et pratiques démocratiques partout dans le monde. Ancien directeur du quotidien montréalais *Le Devoir* de 1981 à 1986, monsieur Roy a notamment été délégué général du Québec à Paris de 1986 à 1990 et secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie de 1990 à 1998.

Enfin, le dernier conférencier, monsieur Benoit Charette, est coordonnateur au Forum jeunesse des Laurentides depuis avril 2003. Malgré son jeune âge, monsieur Charette possède déjà une expérience concrète de la Francophonie et de la coopération internationale. Il a, entre autres, été assistant à l'administration pour le compte de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à Moncton, attaché principalement au programme de mobilité des jeunes. Il a également été stagiaire à la direction de la Francophonie au ministère des Relations internationales, attaché aux dossiers jeunesse, à l'été 2001.

Exposé de monsieur Yvan Bordeleau

Au cours de sa présentation, monsieur Bordeleau expose les grandes orientations du ministère des Relations internationales, le rôle que doivent assumer le Québec et sa jeunesse sur la scène internationale et francophone ainsi que les actions que le ministère entrevoit en ce domaine au cours du présent mandat.

D'abord, selon lui, la place du Québec et de la jeunesse au sein de la Francophonie est en étroite convergence avec l'action du ministère des Relations internationales. La mission du ministère est d'organiser et de diriger les initiatives du gouvernement en matière de relations internationales. Son mandat est de coordonner les activités et initiatives internationales des ministères et organismes du Québec.

La politique internationale du Québec, qui est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), doit contribuer au rayonnement du Québec et à son développement dans les domaines économique, culturel, politique et social.

L'OIF est composé de 56 États dont 51 sont membres à part entière. Le Sommet de la Francophonie, constitué de tous les chefs d'État et de gouvernement, est la plus haute instance de l'Organisation. C'est à ce niveau que l'on définit les grandes orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire les objectifs. C'est également le Sommet qui élabore les programmes des différents opérateurs, notamment l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

La Francophonie existe car elle est d'abord une communauté de langues. C'est l'adhésion commune au français qui fait son unité et sa singularité. En 1998, on dénombrait quelques 112 millions de francophones réels dans le monde et plus de 60 millions de francophones occasionnels, des chiffres en hausse par rapport à ceux diffusés au début des années 90. Le français se situe au 9^e rang des langues les plus parlées au monde.

Toutefois, monsieur Bordeleau souligne que si le français demeure une langue de communication internationale, il est entouré d'une multitude de langues concurrentes. Ainsi, en plus d'être à la défense de la langue française, la Francophonie se doit d'être également un ardent promoteur de la diversité culturelle. Les membres de la Francophonie partagent la conviction que l'avenir de la langue française est étroitement lié à la vitalité de la diversité culturelle et linguistique. Monsieur Bordeleau souligne que c'est à Beyrouth, en 2002, que cette conviction est devenue un engagement.

Lors de la 32^e Conférence de l'Unesco, la Francophonie a mis tout son poids dans la balance afin que soit adoptée, à l'unanimité, une résolution en faveur de l'élaboration d'une convention internationale, juridiquement contraignante, qui confère à chaque État le droit de défendre et de soutenir sa culture. Le Québec, un des premiers partisans de cette formule, a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la défense de la diversité culturelle.

Monsieur Bordeleau affirme qu'en défendant ainsi la diversité culturelle, le Québec a agit en conformité avec ses engagements et ses responsabilités. C'est d'ailleurs ce qu'avait affirmé le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, lors d'une entrevue diffusée sur les ondes de TV5.

La jeunesse demeure toujours présente au cœur des préoccupations de la Francophonie. La dimension jeunesse est bien présente dans les chantiers de coopération de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Cela fait partie des traditions.

Monsieur Bordeleau nous dresse ensuite un bref historique du cheminement du Québec au sein de l'OIF. En 1968, le Québec devient membre de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage. Créée pour répondre aux besoins de la jeunesse, cette conférence a pour mission de définir les objectifs et d'ordonner rigoureusement les moyens, en vue de l'intégration adéquate dans les pays en développement, des systèmes éducatifs nationaux de développement économique et social.

En 1969, le Québec adhère à la Conférence des ministres de la Jeunesse et du Sport. Le mandat de cette conférence est de soutenir le développement du sport et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des États membres en développement. Elle le fait au moyen d'une concertation multilatérale entre les organismes responsables de la jeunesse et des sports dans les États et gouvernements membres de la Conférence. Ce mandat se concrétise de trois façons :

- par l'offre de soutien aux politiques de développement durable;
- par la promotion de la jeunesse et le développement des sports;
- par la formation et le perfectionnement des cadres.

Les Jeux de la Francophonie constituent le principal événement de rassemblement de la jeunesse. Ils se tiennent une fois tous les quatre ans, sous la supervision du Comité international des Jeux de la Francophonie. L'objectif principal de l'événement est de permettre à des jeunes de cinq continents de participer à des compétitions sportives et culturelles.

Fondée en 1961 par le québécois Jean-Marc Léger, l'Agence universitaire de la Francophonie a son siège à Montréal. Depuis 1989, elle agit comme opérateur direct de la Francophonie pour la construction et la consolidation de l'espace scientifique francophone. Elle favorise notamment la mobilité des jeunes chercheurs au sein de l'espace scientifique francophone.

Sous l'impulsion du Sommet de la Francophonie à Moncton, en 1999, de nouveaux programmes et mesures, découlant de consultations auprès de la jeunesse francophone, ont été mis en œuvre. En particulier, on peut citer l'exemple de quatre nouveaux programmes :

- 1. Premièrement, le programme de mobilité des jeunes permet à des jeunes de l'espace francophone de vivre la Francophonie.
- 2. Deuxièmement, le Parlement jeunesse fait la promotion de l'État de Droit et Démocratie auprès des jeunes de la Francophonie.
- 3. Troisièmement, le volet jeunesse du fonds des inforoutes a pour finalité la création de contenu.

4. Quatrièmement, la mise en œuvre du Portail jeunesse fournit l'occasion à des jeunes de tous les continents d'établir des liens d'amitié et de coopération par l'entremise du clavardage.

Prévu pour novembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso, le prochain Sommet aura pour thème principal le développement durable et constituera une étape déterminante pour la Francophonie, puisque c'est à cette occasion que les chefs d'État et les gouvernements adopteront le premier cadre stratégique décennal pour la période 2006-2015. Ce sera l'occasion idéale pour l'OIF de réitérer son appui et sa confiance à la jeunesse du monde francophone. Tout au long des travaux préparatoires, les questions jeunesses ont été mises en évidence.

Enfin, monsieur Bordeleau souligne qu'en juin dernier, lors de la visite du secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie, monsieur Abdou Diouf, le Québec a proposé sa candidature pour accueillir le Sommet de la Francophonie de 2008.

Période de questions

Question

Madame Claudie Lévesque du Conseil permanent de la jeunesse :

Vous nous avez parlé du Parlement jeunesse, pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

Réponse

En réponse à cette question, monsieur Bordeleau commence par présenter une instance dont il n'a pas fait mention dans son exposé. L'Assemblée des parlementaires de la Francophonie est une assemblée consultative de l'OIF. Elle découle de la création, en 1967, de l'Association internationale des parlementaires de langue française. Cette association, qui regroupait des parlementaires de différents pays francophones, avait pour objectif principal le rayonnement de la langue française dans les pays majoritairement francophones.

L'organisme a évolué pour devenir l'Assemblée internationale de la Francophonie et a reçu, en 1998, le mandat d'être l'Assemblée consultative de l'OIF. L'Assemblée étudie des problématiques, donne des avis à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ou à l'OIF et, dans certains cas, peut s'adresser directement au Sommet pour sensibiliser les chefs d'État à certaines réalités, dont la question de la diversité culturelle.

Pour ce qui est du Parlement des jeunes, il a été crée en 2001, à l'initiative du Québec, suite à une suggestion du gouvernement. On connaît le Parlement jeunesse qui se tient au Québec depuis quelques années. Celui de la Francophonie est similaire, mais il regroupe des jeunes des différents pays membres. L'an dernier, au Niger, le Parlement jeunesse regroupait 150 jeunes.

Ces jeunes se réunissent parallèlement à l'assemblée annuelle de l'Association des parlementaires de la Francophonie et ils se prononcent sur des problématiques qui les intéressent. Ensuite, une fois les travaux terminés, le Parlement des jeunes présente ses recommandations devant l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie. Ces recommandations peuvent être reprises par les parlementaires et être éventuellement acheminées à l'OIF.

Le Parlement des jeunes est relativement nouveau, c'était la deuxième fois que ce parlement se réunissait l'an dernier. Pour les jeunes intéressés, le rapport produit peut être consulté. Il contient 52 recommandations précises sur des problématiques d'intérêt pour les jeunes.

Pour les jeunes intéressés à participer à ce parlement jeunesse, il s'agit de prendre contact avec le président, ou le bureau du président de l'Assemblée nationale. Environ deux jeunes du Québec sont sélectionnés pour cet événement. Les assemblées se tiennent annuellement en alternance dans les trois régions de la Francophonie : la région Afrique, la région Europe et la région Amérique.

Question

Monsieur Anuj Khosla:

Vous avez beaucoup parlé de la Francophonie en terme international. Pouvez-vous nous dire quel est le rôle du gouvernement du Québec dans l'épanouissement de la Francophonie au niveau canadien, dans les provinces et territoires canadiens? Je suis curieux d'en savoir plus sur l'implication du Québec dans les activités et le réseau canadien francophone hors Québec.

Réponse

Nous sommes bien conscients de la situation du Québec comme société francophone dans un contexte anglophone et nous connaissons l'attachement de l'ensemble des Québécois envers la Francophonie. La question est excessivement importante et en lien direct avec celle de la diversité culturelle. Il s'agit, en fait, d'une question de survie.

Quand on considère les accords d'échanges commerciaux avec les États-Unis et le Mexique, mais surtout avec les États-Unis, on constate rapidement que la culture, pour la majorité des partenaires, est un produit comme les autres. En ce sens, ils s'attendent à ce que les activités culturelles soient soumises aux mêmes règles de libre commerce que les autres produits. Or, au Québec, la situation diffère de celle qui peut exister aux États-Unis où la culture s'appuie sur une population très nombreuse sise au cœur d'un continent anglophone.

Au Québec, nous sommes toutefois très sensibles à la culture et cela s'avère extrêmement important. Si nous ne sommes pas vigilants, quels que soient les gouvernements, les dangers sont énormes. On sait, aujourd'hui, que les communications n'ont plus de frontières, que le commerce se fait de plus en plus librement. Dans ce contexte, il est normal que le Québec ait eu la préoccupation de faire entériner, par l'Unesco, l'idée que les pays ont le droit de défendre leur

culture et de prendre les moyens pour y arriver. En ce sens, on défend que la culture ne devrait pas faire l'objet d'accords commerciaux du même type que n'importe quel autre produit de commerce.

Évidemment, les États-Unis souhaitent qu'il n'y ait aucune contrainte qui les empêche de distribuer les films américains ou la littérature américaine dans les autres pays. Cependant, il s'agit d'une question primordiale pour le Québec qui subventionne de nombreuses manifestations culturelles chaque année. Le Québec, avec le gouvernement canadien, a ainsi pris l'initiative à l'Unesco. Par ailleurs, les États-Unis étaient en désaccord avec l'implantation de conventions contraignantes qui donnent le pouvoir de protéger les cultures ou les manifestations culturelles.

Malgré tout, les membres ont pris la décision de préparer une convention qui sera signée en 2005 et qui donnera la possibilité aux pays, avec l'appui de l'Unesco, de prendre les moyens pour protéger leur langue et leur culture. Des moyens pourront être pris pour faire contrepoids à l'importance de la culture anglophone un peu partout dans le monde.

La diversité culturelle constitue certes un sujet important dans le domaine des relations internationales. Cependant, le Québec a aussi des intérêts au plan économique. Au Québec, on exporte environ 60 % de nos produits et services, soit dans d'autres provinces canadiennes, soit dans d'autres pays. L'intérêt économique à établir des liens avec les différents pays et, surtout, à l'intérieur de l'espace francophone, ne fait alors aucun doute. Dans l'espace francophone, l'avantage repose d'abord sur la langue commune.

Les relations internationales comprennent aussi une dimension politique. Au Québec et au Canada, nous avons une responsabilité de promouvoir la démocratie. À cet effet, nous nous devons d'aider certains pays qui demandent du soutien pour mettre en place des systèmes démocratiques. Le Québec le fait régulièrement par le biais de l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie (APF). Le directeur général des élections va souvent à l'étranger pour expliquer le fonctionnement électoral québécois. Le Québec participe également à l'observation d'élections dans différents pays par le biais de l'APF. Les gens qui sont membres de l'APF respectent l'État de Droit et Démocratie. S'il y a un coup d'État dans un pays, ce dernier sera exclu de l'APF et sera réintégré lorsqu'il y aura un processus démocratique en place et que des élections se seront déroulées de façon appropriée. Il faut souligner au passage que le Québec est très actif au sein de l'APF.

Question additionnelle

Monsieur Anuj Khosla:

J'ai fait partie de la Fédération de la Jeunesse canadienne-française et ayant moi-même participé à des activités pancanadiennes dans lesquelles le Québec était partie prenante, j'ai constaté combien c'était difficile d'avoir l'engagement du Québec. Ayant grandi en Saskatchewan, je peux aussi témoigner de la difficulté qu'ont les jeunes à s'identifier à la culture francophone, puisque la culture anglo-américaine est tellement dominante. D'ailleurs, il me paraît étonnant que les films québécois ne soient pas diffusés dans l'Ouest canadien alors qu'ils le sont partout dans le monde. Avez-vous une stratégie en lien avec cette problématique?

Réponse additionnelle

Malheureusement, je ne pourrais pas vous répondre précisément à ce sujet, car cela relève d'un autre ministère. Le ministère des Relations internationales est responsable des échanges entre le Québec et les autres pays. L'information que vous cherchez concerne plutôt le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et, malheureusement, je ne connais pas le fonctionnement des programmes dont il prend charge.

Question

Madame Julie Bergeron, vice-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec :

Selon vous, quelle place devrait avoir la langue française dans l'éducation? Actuellement, on observe différents problèmes, dont le fait que les manuels scolaires et les logiciels informatiques sont disponibles seulement en anglais. Selon vous, qu'est-ce que le Québec devrait faire pour valoriser la langue française?

Réponse

Vous faites référence à un problème majeur. Nous sommes, de manière évidente, sujets à beaucoup d'influence en ce qui concerne la documentation technique, les logiciels, etc. Mais il y a des lois qui obligent quand même à présenter les logiciels en français lorsqu'ils sont mis en vente au Québec. Il y a également des contraintes relatives au doublage des films. Des efforts se font dans divers domaines, mais je ne peux pas vous donner beaucoup plus d'informations là-dessus.

Il apparaît clair qu'une attention particulière doit être portée à la qualité de l'enseignement et de l'éducation si on veut préserver la particularité culturelle et linguistique du Québec. Néanmoins, l'univers qui nous entoure est anglophone et beaucoup de produits proviennent de l'extérieur ; il n'est pas possible de ne plus consommer ces produits, mais cela ne remet pas en question l'intérêt des Québécois à protéger leur langue. D'ailleurs, en ce domaine, on réussit très bien. La situation en France nous fait réaliser que les moyens que nous prenons pour assurer l'avenir du

français au Québec va bien au-delà de ce que fait la majorité des pays. Les pays francophones, comme la France, s'imaginent que le seul fait du nombre garantit la survie de la langue et de la culture, mais il reste qu'ils sont envahis par une multitude de termes anglophones. Le contexte québécois nous oblige à être plus vigilants.

Question

Monsieur Philippe-André Tessier, Conseil national des jeunes du Parti québécois :

On entend parler depuis l'élection du gouvernement Charest de plusieurs projets au niveau international. On parle de réingénierie de l'État, de baisses d'impôts, de saisons du Québec et de l'épée de Damoclès qui flotte au-dessus du ministère des Relations internationales.

Dans ce contexte, quelle est la place des projets de développement des organismes jeunes qui œuvrent à l'international, soit dans l'espace francophone ou dans d'autres langues? Quels sont les scénarios de développement que le gouvernement mettra de l'avant dans les prochaines années au niveau international?

Réponse

Je vous dirais qu'au ministère des Relations internationales, le dossier jeunesse est très important. Je vous signale d'abord que le responsable du dossier jeunesse au gouvernement est le premier ministre lui-même, ce qui indique une préoccupation claire du gouvernement envers les jeunes.

Le ministère des Relations internationales accorde, pour sa part, une place importante à la coopération internationale. Depuis la création de Québec sans frontières en 1997, 2 000 jeunes Québécois ont participé à des stages de formation en coopération internationale. Les jeunes qui vont à l'extérieur reviennent enrichis d'une expérience qui leur est évidemment bénéfique, mais qui profite également à toute la société en lui permettant de s'ouvrir sur elle-même et sur le monde, tout en établissant des contacts avec d'autres pays.

Même dans le contexte économique déficitaire, il y a une volonté très claire de maintenir ces programmes. D'ailleurs, le budget de 2002-2003 a été reporté tel quel pour 2003-2004, en dépit du fait que des coupures ont dû être effectuées pour combler le déficit de la présente année. En fait, avec un budget d'à peu près 100 millions, le ministère des Relations internationales n'est pas un gros ministère. Or, en période de déficit, ce n'est pas dans ce genre de ministère qu'on coupe et surtout pas dans les dossiers jeunesse.

Selon l'évaluation faite par le ministère, ces programmes représentent un investissement judicieux si on compare l'impact aux coûts engendrés. Ainsi, il demeure prioritaire de maintenir, et si possible de développer, ce type de projets avec les jeunes.

Exposé de monsieur Jean-Louis Roy

Monsieur Roy débute son exposé en commentant un questionnement fréquemment soulevé à l'égard de la Francophonie : quelle est cette attitude un peu frileuse des francophones du monde qui les amène à se regrouper ? Il faut d'abord préciser qu'à peu près toutes les grandes communautés linguistiques du monde sont regroupées dans des organisations intergouvernementales qui ressemblent étrangement à celle de la Francophonie.

Le Commonwealth existe depuis plus d'un demi-siècle. La plus puissante organisation, qui ressemble le plus à la Francophonie, serait la communauté ibéro-américaine, une organisation fondée essentiellement sur la coopération économique. Évidemment, le poids des locuteurs de la langue espagnole dans les Amériques est déterminant dans cette communauté. Les lusophones du monde se sont également réunis il y a maintenant six ans : en font partie le Portugal, le Brésil, le Mozambique et l'Angola. La Diaspora chinoise constitue aussi l'une des organisations les plus puissantes. Et il y en a d'autres.

Voilà qui replace l'Organisation internationale de la Francophonie dans un contexte plus normal. Toutes les grandes communautés se sont regroupées, ou sont sur le point de le faire, dans des organisations intergouvernementales qui correspondent plus ou moins à ce que la Francophonie a créé depuis 1969-1970.

La Francophonie n'a pas comme vocation de remplacer les gouvernements en place. Les pays francophones sont regroupés pour faire ensemble ce que chacun d'entre eux ne pourrait faire seul, avec le même résultat. Prenons l'exemple de TV5. Les Canadiens voulaient faire une télévision de langue française, mais n'en avaient pas les moyens, les Français ont essayé deux fois mais n'ont pas réussi, les Belges y ont pensé et les Africains en ressentaient le besoin. Il a fallu asseoir tous ces gens autour d'une même table pour arriver à générer ce projet tant désiré.

Il faut faire une autre remarque importante à propos de la Francophonie. On retrouve, au sein de la Francophonie, deux pays riches qui font partie du G-7, soit la France et le Canada, mais également 15 pays qui font partie de la triste liste des 25 derniers pays en matière de développement. Ce qui nous amène à constater que la Francophonie est un rassemblement extraordinairement contrasté au niveau du développement économique. C'est également une communauté qui regroupe toutes les aires de civilisations. Seize pays sont musulmans, arabophones et appartiennent à la Conférence islamique. On y retrouve des pays de l'Europe de l'Est (la Roumanie, la Moldavie, la Bulgarie) et des pays d'Asie (le Vietnam, le Laos et le Cambodge). Il y a même des pays des Caraïbes, dont le plus connu est Haïti.

De tous les pays de la Francophonie, la France est le seul ayant une langue unique. Tous les autres pays ont une pluralité de langues : 2, 3, 4, ou plus... Au Congo, il y a 200 langues. De vraies langues, évidemment, parce qu'il n'y a pas de hiérarchie dans les langues, aucune langue n'est supérieure à une autre. De manière générale, la mosaïque des langues exprime la totalité des relations entre les êtres humains. La Francophonie n'existe pas contre les autres langues. D'ailleurs, bon nombre de pays membres n'ont pas la langue française comme langue officielle. La Francophonie regroupe, en fait, un spectre extrêmement large de langues. C'est la beauté de

la diversité du monde. Ceux qui vous éloignent de la diversité du monde ne comprennent pas très bien comment est le monde aujourd'hui et ce qu'il est en train de devenir.

Monsieur Roy enchaîne ensuite en dépeignant le contexte de la naissance de la Francophonie, une naissance qui est venue tardivement parce que la France avait beaucoup d'hésitation. Les Africains, depuis les années 1958-1959, avant même les indépendances, songeaient à une assemblée multilatérale qui s'inspirait de celle de l'Angleterre. L'Angleterre qui, en donnant l'indépendance à ses colonies, avait créé une communauté qui apportait aux anglophones un certain nombre de bénéfices, de réseaux d'échanges et de connaissances.

À cette époque, la France avait vécu la Deuxième Guerre mondiale, puis l'Indochine et l'Algérie. Elle était prudente et après 30 ans de guerre, elle était pauvre et épuisée. C'est dans ce contexte que le général de Gaulle chérissait l'idée d'une communauté française qui aurait regroupé la France et ses anciennes colonies. Toutefois, les Africains étaient horrifiés à l'idée de recommencer ce qu'ils venaient à peine de défaire. Ce qu'ils proposaient ressemblait davantage à ce qu'est devenue la Francophonie.

Au même moment, à l'autre bout du monde, le Québec était en pleine révolution tranquille et commençait à s'intéresser aux autres francophones du monde. Il y avait des gens chez-nous, comme Jean-Marc Léger, le premier secrétaire général de la Francophonie qui était journaliste à *La Presse* et qui s'intéressait à rencontrer les journalistes des autres pays : il a joué un rôle déterminant dans la création de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. C'est la première organisation francophone à voir le jour et elle existe encore aujourd'hui.

Puis, prenant exemple sur le Commonwealth, monsieur Léger crée, à Montréal, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), aujourd'hui devenue l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ces premières organisations ont passionné les Africains et ont alimenté le projet politique dont parlaient les Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori et Habib Bourguiba. Si c'était possible de rassembler des journalistes et des universitaires, il serait peut-être possible de le faire avec des gouvernements.

C'est donc en 1969, sans grand succès, que s'est tenue la première Conférence des gouvernements francophones. Il fallu attendre 1970 pour voir naître l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française (ACCT), aujourd'hui l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF). Depuis ses débuts, aucun pays n'a jamais quitté la Francophonie, ce qui n'est pas vrai dans d'autres communautés.

En somme, la Francophonie est née ainsi : la France s'est rangée, le Canada et le Québec ont dû se parler intelligemment. Au début, le Canada soutenait que le Québec n'était pas un État souverain et le Québec répliquait en demandant au Canada de quoi il aurait l'air s'il n'était pas là. On a alors créé, spécialement pour le Québec, un statut de gouvernement participant en plus du statut d'État souverain. On a élaboré des tas de différences juridiques entre les deux statuts, mais dans la réalité, c'est exactement la même chose.

La volonté politique des Africains, les initiatives prises au Québec et la rencontre de ces deux mondes ont conduit, finalement, à la création d'une organisation qui était d'abord extrêmement modeste. Puis, la Francophonie est devenue l'organisation qui permet tous les ans à des dizaines de milliers de personnes de se réunir et qui, autrement, ne se seraient probablement jamais rencontrées. Parmi ces milliers de personnes, on compte des écrivains, professeurs, journalistes, politiciens, hauts fonctionnaires, responsables des politiques linguistiques, regroupements de femmes, de juristes, d'universitaires. Et c'est ce qu'elle fait de mieux.

Monsieur Roy a été élu secrétaire général en 1989, un moment idéal. Entre 1969 et 1989, la Francophonie était une organisation fragile qui se développait tant bien que mal avec peu de ressources. Elle était sous l'autorité des ministres de l'Éducation et de la Culture. Le conseil des ministres se réunissait une fois l'an et agissait également à titre de conseil d'administration.

Monsieur Roy est arrivé à la Francophonie au moment où l'autorité politique de l'organisation changeait de niveau, où les mandats politiques changeaient complètement et où les ressources disponibles étaient multipliées par quatre. Le premier Sommet de la Francophonie s'est tenu à Versailles. Les pays du Sud ont réaffirmé leur intérêt dans la coopération culturelle, tout en soulignant qu'il n'était pas envisageable de réunir les chefs d'État pour discuter de la Francofête ou des programmes de bourses. La dimension économique et les rapports avec les organisations internationales étaient devenus des points d'intérêts. On sentait alors que la Francophonie changeait de niveau. À l'origine une organisation axée sur la coopération et les échanges culturels, la Francophonie est entrée, à la fin des années 80, dans la vraie politique.

On peut citer quelques exemples de ce qu'a fait la Francophonie depuis cette époque. D'abord, elle a mis sur la table un certain nombre de dossiers, tellement inscrits dans les débats, qu'on ne se souvient même plus qu'elle en a été la source. C'est le cas, notamment, au Sommet de Québec, alors que Brian Mulroney propose de remettre la dette des pays moins avancés en annonçant une remise de dette de 500 millions de dollars. C'était la première fois que les remises de dettes étaient inscrites aux discussions internationales.

Un autre exemple est sans équivoque. Avant le Sommet de Maurice de 1994, les pays qui parlaient de diversité culturelle avaient l'air un peu étrange. La France essayait de défendre ce concept en Europe avec beaucoup de difficulté alors que le Québec commençait à le reprendre. Or, c'est au Sommet de Maurice qu'on a pris conscience que l'idée, qui était sur le point de mourir et qui allait être enterrée en Europe par les Allemands, les Espagnols et les Italiens, était jugée importante pour les Africains et pour le monde arabe. Cela répondait à beaucoup d'attentes et l'idée de la diversité culturelle, qui s'étiolait, a alors été adoptée pour devenir la politique officielle de 50 pays. Jamais l'Unesco n'aurait adopté, à l'unanimité moins les États-Unis, une convention sur la diversité culturelle en 2003 si le Sommet de Maurice n'avait pas permis aux Français de retourner en Europe et d'affirmer que le Canada, la Suisse, la Belgique, le Maghreb et une partie de l'Afrique subsaharienne étaient avec eux. Voilà le rôle des Sommets francophones : un rôle réellement politique.

Au Sommet de Québec, en 1987, un autre événement marque l'effet des Sommets francophones. À cette occasion, lors du discours de clôture, monsieur Abdou Diouf, un représentant africain, déplore le fait qu'aucune discussion n'a eu lieu sur la guestion de l'audiovisuel. Expliquant que

l'audiovisuel est sur le point de dominer le monde, monsieur Diouf suggère de prendre une heure pour en parler. En ce domaine, les pays d'Afrique ont besoin d'être soutenus, ils ne veulent pas être uniquement consommateurs d'images venues d'ailleurs. Il propose alors de créer une télévision de langue française. Et c'est sur cette base qu'est née TV5.

En 1989, l'arrivée aux Nations Unies de Boutros Boutros-Ghali aura un impact majeur sur la Francophonie. Bien sûr, Boutros Boutros-Ghali connaît bien la Francophonie pour y être très engagé. D'ailleurs, il en deviendra plus tard le secrétaire général. Toutefois, il jouera d'abord un rôle indirect dans son développement. À son arrivée à l'ONU, il juge que, même si on parle partout de mondialisation, il n'y a pas de véritable tribune où les enjeux majeurs, qui concernent la grande famille humaine, peuvent être discutés. En découle une longue série de Sommets et de conférences de l'ONU: en 1992, le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement; en 1993, le Sommet de Vienne sur les droits de l'homme; en 1994, le Sommet du Caire sur la population et le développement; en 1995, le Sommet de Copenhague sur le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Or, la Francophonie convient qu'elle ne peut pas se présenter dispersée à ces événements. Elle réunit alors les ministres de l'environnement des pays membres, qui ne s'étaient jamais rencontrés avant; elle réunit les ministres responsables des droits de l'homme, les ministres responsables du développement social et les ministres responsables de la condition féminine. Tout à coup, la Francophonie se prononce sur des domaines très variés. Elle change de nature et de niveau : elle devient politique.

À ce moment, beaucoup de gens se sont inquiétés. On a craint que ces grandes embardées politiques diminuent la première force de la Francophonie, celle de créer des programmes de coopération entre les pays développés qu'elle regroupe et les pays les plus mal pris du monde, qu'elle regroupe aussi. Pour Jean-Louis Roy, une Francophonie capable de peser sur les grandes concertations mondiales et sur les grands débats internationaux, c'est une idée impeccable, mais... Une idée impeccable si et seulement si, en même temps, elle maintient une vraie capacité de développer, par solidarité, des programmes de coopération dans les domaines et dans les endroits du monde où c'est nécessaire.

C'est un immense scandale qu'il y ait encore tant de pays de la Francophonie qui n'ont rien et à qui on demande de se démocratiser, de privatiser. C'est un immense scandale qu'en Afrique subsaharienne, en 2003, plus de 50 % des enfants n'iront jamais à l'école de leur vie. Les dossiers de coopération internationale sont d'immenses chantiers dans lesquels les résultats sont longs à obtenir. Ils demandent un effort important et nos gouvernements sont, en quelque sorte, fatigués de la coopération avec les plus pauvres. Mais des gens doivent se lever, parler et faire en sorte qu'à Ottawa et à Québec, on mette de l'énergie sur ces dossiers.

Au Québec, en 1960, plus de 85 % des francophones de 14 ans et plus n'allaient pas à l'école et grâce à une superbe coopération avec la France, on a réussi à changer cette situation en moins de dix ans. À défaut de travailler à scolariser l'Afrique subsaharienne, aucun développement économique ou démocratique n'est alors possible.

Le Québec a été un moteur exceptionnel pour la création des institutions de la Francophonie. Le Québec a aussi introduit un certain nombre de bons programmes par le passé, mais il est regrettable que, ces dernières années, le Québec ait été aussi faible dans l'espace francophone.

Le Québec doit faire mieux; il devrait tripler sa contribution à la Francophonie. S'il le faisait, le Canada serait forcé de faire de même et, partant, la France aussi.

Avec de l'argent nouveau dans la Francophonie, il faudrait évidemment investir dans la création de nouvelles écoles et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, on doit le faire parce que le scandale évoqué précédemment est inacceptable en 2003. Deuxièmement, si l'on veut que la langue française survive, avec seulement 130 millions de locuteurs sur une population mondiale de près de 7 milliards, on n'a pour seule solution que de l'enseigner. L'enseigner, en particulier, à la seule population francophone en croissance sur le globe, celle de l'Afrique subsaharienne. Une troisième considération est que, dans cette Afrique où plus de 60 % de la population sera bientôt âgée de moins de 30 ans, ne pas scolariser signifie que les générations qui viennent ne pourront pas créer d'emplois. Cela les rend vulnérables aux aventures militaires, au chaos démocratique. L'absence d'États de droit, l'absence de règles, l'absence de gouvernements risquent de s'étendre de l'ancien Zaïre à plusieurs autres pays. Parce qu'on aura été en dessous du minimum pour défendre et s'associer à leur développement, des pays francophones ne seront simplement plus des partenaires possibles. Ce seront des errants, comme les dix millions de déplacés dans l'ancien Zaïre qui étaient jadis le deuxième pays francophone du monde.

Le prochain Sommet, qui se déroulera dans un an, à Ouagadougou, a pour thème le développement social durable. Plusieurs, comme monsieur Roy, se battent pour qu'il y ait du contenu. Ce dernier lance d'ailleurs une invitation aux associations de la société civile québécoise, aux regroupements d'étudiants et de jeunes de s'intéresser à la question. Pour aider vraiment les pays pauvres de la Francophonie, les trois éléments suivants sont impératifs.

- 1. Il faut d'abord arrêter d'être hypocrite et annuler réellement leurs dettes. Ils les ont repayées dix fois.
- 2. Il importe aussi de corriger le fait qu'il n'y a aucun investissement dans ces pays, sauf s'il y a du pétrole. Il faut créer un mécanisme pour stimuler de réels investissements et y injecter des fonds.
- 3. Enfin, il faut arrêter de dire qu'on ouvre les marchés et le faire réellement. Cela ne touche pas seulement le Canada, dont l'effort est louable, mais aussi les pays d'Europe dont les standards commerciaux paraissent impossibles à satisfaire.

Période de questions

Monsieur Jérémie Demeyer, chargé de mission au centre d'études interdisciplinaires Wallonie-Bruxelles de l'UQAM

Question

Serait-il possible de créer un organisme supranational, du même type que la Communauté européenne, par exemple, pour avoir plus de poids au niveau international et faire avancer les choses de manière plus rapide?

Réponse

Non. Nous ne sommes pas rendus là. Les francophones ne sont pas prêts, fort malheureusement, à signer des conventions qui les lieraient. Il y a eu une grande tentative de faire une convention sur la culture : tous étaient pour la diversité culturelle, mais ils ne voulaient pas signer de convention. Pourquoi ? Parce que cette convention prévoyait la libre circulation des personnes, notamment, des créateurs et que les pays du Nord n'ont plus envie de voir les Francophones du Sud. Ils mettent tous les obstacles possibles pour les empêcher de venir, qu'ils soient professeurs d'universités, étudiants, artistes, ou autres. Les jeunes Africains se tournent vers d'autres pays que ceux de la Francophonie. Même après le 11 septembre, il est plus facile pour un jeune Sénégalais d'aller aux États-Unis ou en Angleterre que d'entrer au Canada ou en France.

Question

Monsieur Nicolas Fournier, Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Vous avez fait mention qu'il manquait une certaine énergie au Québec pour reprendre les commandes de la Francophonie. J'aimerais premièrement comprendre en quoi consiste ce manque d'énergie et comment on peut l'illustrer? Deuxièmement, quelle serait l'étincelle qui pourrait ramener le Québec et le Canada aux commandes de la Francophonie?

Réponse

Il y a une fatigue Nord-Sud assez générale dans laquelle le Québec et le Canada s'inscrivent. La multiplication des chantiers (ZLÉA, OMC, etc.) n'aide pas non plus. Quand la Francophonie a été créée, il y avait beaucoup moins d'espaces communs. La Francophonie, comme d'autres peut-être, a certainement souffert de l'investissement que les pays doivent faire dans ces multiples forums communs. On doit trouver de l'énergie pour agir dans tous ces espaces communs qui nous concernent.

Tous les signes ne sont pas négatifs, cependant. Le secrétaire général actuel, Abdou Diouff, est un homme clair et franc et qui va interpeller assez rudement les pays qui parlent beaucoup et qui font peu.

L'analyse, même la plus objective, de la croissance exponentielle de l'enseignement de l'anglais dans les pays francophones du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne devrait faire un peu réfléchir ceux qui s'intéressent à l'avenir de la langue française. Au Québec, il faut noter un facteur positif : le premier ministre connaît la Francophonie. Monsieur Charest, lorsqu'il était au fédéral, a été ministre responsable de la jeunesse, du sport et de la Francophonie. Il a joué un vrai rôle et a été très apprécié. De fait, il connaît le dossier et il connaît les interlocuteurs. Ce qui veut dire que s'il ne fait rien, ça sera encore plus grave. Mais espérons qu'il fera quelque chose.

Question

Monsieur Philippe Bélanger, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

Vous avez parlé de l'ouverture des marchés entre les pays du Nord et les pays du Sud. Pourriez-vous identifier les points positifs des accords tels que la ZLÉA qui pourraient amener une libéralisation des marchés et qui serait positive aux pays du Sud, tout en mentionnant les principaux points potentiels de danger qui pourraient en résulter?

<u>Réponse</u>

Sur les Amériques, un dossier sur lequel travaille beaucoup Droit et Démocratie, il y a présentement trois questions qui sont débattues séparément, mais elles ont un lien considérable. D'abord, il y a la question de la sécurité de l'hémisphère. De plus, il y a la question de l'extension de la zone de libre-échange que nous avons avec le Mexique et les États-Unis et qui s'étendrait à tous les pays d'Amérique latine. Enfin, et c'est la troisième question, tout le monde est très inquiet des développements actuels en Amérique du Sud.

Ce projet de communauté des Amériques est extrêmement important pour nous. Et si on veut qu'il se réalise, on doit le rendre important pour tous. Et il n'y aura plus moyen, dans quelques années, de faire semblant. L'échec de Cancun n'est pas positif : c'est préférable quand les gens réussissent que lorsqu'ils échouent. En fait, les pays en développement sont en grande difficulté dans le système actuel et sa prolongation n'est pas souhaitable. On ne fera plus l'expansion des capacités économiques des pays développés vers les pays en développements sans donner quelque chose en retour. On a fait ça depuis 1990, il y avait l'euphorie de l'effondrement de l'Union soviétique, le libéralisme est entré à fond de train : la parade des vainqueurs, on l'a vue, elle est maintenant terminée. Il faudra prendre en considération les dimensions sociales aussi.

Dans le cadre de la ZLÉA, je regrette qu'on n'en parle pas davantage d'ailleurs, des travaux de nature sociale très importants ont été faits depuis le Sommet de Québec, notamment, par les ministres du travail. Comment on fait quand on investit dans un autre pays pour que l'investissement soit rentable et que les conditions de travail soient un peu convenables? On ne pourra plus faire semblant que ces questions ne se posent pas dramatiquement et fortement partout. Ce sera donc long parce qu'on cherche un nouvel équilibre. Il ne faut pas attendre la ZLÉA pour janvier 2005 parce que l'autre partie comprend aussi ce qu'elle peut tirer de ces nouveaux rapports entre les pays. Il faudra s'habituer, analyser, comprendre et, finalement, accepter le point de vue de cette autre partie.

Question

Monsieur Daniel Gauthier, Comité d'action politique franco-québécois

Je suis l'auteur d'une proposition d'accès aux études secondaires à distance, s'inspirant du modèle de l'Université de Kinsasha qui assure une offre de formation à distance en partenariat avec des entreprises technologiques américaines. Je me disais que le Canada ou des pays européens pourraient sans doute assumer le leadership pour offrir des cours à distance en se basant sur des technologies comme les téléconférences. Vous êtes-vous déjà intéressé à ce dossier et à l'utilisation possible des technologie pour répondre aux besoins d'éducation dont vous parliez?

Réponse

Oui, ne lâchez pas votre idée. C'est une très belle idée de coopération pour le Québec. L'ensemble de nos grandes institutions pourrait se regrouper et au lieu d'essayer de faire de l'argent en vendant des cours, elles pourraient faire de la coopération, en solidarité.

Exposé de monsieur Benoit Charette

Se passionnant pour la Francophonie et pour l'aspect jeunesse qui constituent le fil conducteur de ses expériences de travail jusqu'à maintenant, Benoit Charette a très tôt été en contact avec l'international grâce à ses parents qui étaient des mordus de voyage et qui l'ont initié aux autres cultures. Il a vécu diverses expériences de travail : au Mexique, en Haïti et au Sénégal, notamment. Cela a toujours été très apprécié et très formateur.

Son premier contact avec la Francophonie, en 1995, a consisté en un travail d'un an en Haïti comme coopérant volontaire. Sa première fonction officielle en Francophonie internationale, c'est grâce au ministère des Relations internationales qu'il l'a obtenue, il y a de cela quelques années déjà.

En 2001, alors que se préparait le Forum mondial de la jeunesse au Sénégal, parrainé et organisé par les Nations Unies, monsieur Charette a préparé la position québécoise et a représenté le gouvernement du Québec lors de cet événement. Cela lui a donné la chance de rencontrer des gens de l'espace francophone et, du même coup, de faire la connaissance de ses futurs employeurs : l'équipe de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. C'est ainsi que, peu de temps après son retour au Québec, il partait pour Moncton, au Nouveau Brunswick, où se trouve l'unité jeunesse de l'Agence intergouvernementale. À ce moment, il a été assistant à l'administration dans le cadre du programme de mobilité des jeunes, un programme multilatéral qui existe encore aujourd'hui. Ce programme permet à des jeunes, provenant d'au moins trois pays différents, de vivre des projets d'échanges et de courts séjours de coopération internationale. Son principal objectif consiste en l'échange de savoir-faire. Le programme a le mérite d'avoir réuni déjà plusieurs jeunes de l'espace francophone. Il est né dans la foulée du Sommet de Moncton, en 1999, un Sommet dédié essentiellement à la jeunesse.

À la suite du Sommet de Moncton, comme après chaque Sommet, plusieurs programmes sont nés. Ils touchent plusieurs domaines comme la culture, la coopération ou la formation aux instances internationales. Cependant, bon nombre de ces programmes ont la particularité d'être réservés aux jeunes des pays du Sud. Il faut comprendre que l'Afrique joue un rôle prépondérant au sein de l'espace francophone international. Elle a manifestement la population la plus nombreuse et également la plus jeune de la Francophonie. Les pays du Sud sont aussi les pays ayant le moins de moyens. Les programmes dont on parle constituent maintenant, pour les jeunes de ces pays, des outils supplémentaires pour pouvoir réaliser certaines de leurs aspirations.

En ce qui concerne les programmes, un aspect s'avère moins positif : puisque des programmes naissent de chaque Sommet, et donc à chaque deux ans, on se retrouve avec de plus en plus de programmes, sans pour autant avoir plus de ressources. En effet, la Francophonie connaît, comme monsieur Roy le mentionnait, un certain problème de financement et les programmes jeunesses n'y échappent pas. Cette situation fait en sorte que plusieurs beaux programmes existent toujours, mais que leur portée est nettement moindre que prévue. Par exemple, le budget annuel du programme de mobilité des jeunes atteint le million de dollars seulement, alors qu'il faut retrancher les salaires de six employés. Évidemment, cela laisse très peu d'argent pour financer les projets et le nombre de jeunes en bénéficiant est limité.

Si on compare le budget du programme de mobilité de l'Agence intergouvernementale à celui du Forum jeunesse des Laurentides, on comprend la faiblesse du financement dans la Francophonie. Au Québec, chaque forum jeunesse gère un fonds qui s'appelle le Fonds régional d'investissement jeunesse. Dans la seule région des Laurentides, le Forum jeunesse, dont il est coordonnateur, aura distribué quelque 2,2 millions de dollars en projets. C'est donc plus du double pour une région qui n'est réellement pas la plus imposante au Québec.

Or, en plus du problème de financement, il est malheureux de constater que la préoccupation jeunesse tend à être de moins en moins présente. Comme chaque Sommet a une thématique propre, la thématique du jour est bien souvent celle du Sommet qui vient de se terminer ou encore celle du prochain à venir. La mobilisation des jeunes paraît par ailleurs rassurante même si, malheureusement, il n'y a pas encore de véritable entité jeunesse au sein de l'espace francophone. Il serait certainement souhaitable que la Francophonie se dote d'un conseil permanent de la jeunesse qui puisse faire des représentations auprès des chefs d'État et de gouvernement. Son rôle pourrait être, à la manière de l'Assemblée des parlementaires francophones, d'aviser l'OIF. Toutefois, cette idée doit naître d'une volonté politique de l'OIF. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui n'est qu'un bras administratif de l'OIF, peut bien proposer un tel projet, mais elle ne peut cependant pas le mettre en œuvre.

Monsieur Charette souligne que le Québec est, de tous les États qu'il a visités, celui qui offre le plus de ressources et de services aux jeunes. Il est certain qu'il pourrait y en avoir davantage et il faut continuer de l'exiger. Néanmoins, la France, qui est un gros joueur de la Francophonie, a beaucoup à apprendre des initiatives jeunesse du Québec.

À son avis, les jeunes Québécois sont bien outillés pour prendre position au sein des instances internationales. La Francophonie constitue certainement une belle porte d'entrée pour ceux et celles qui veulent travailler à l'étranger, au sein de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ou de l'OIF. De plus, le Québec lui-même peut offrir de belles opportunités de travail à l'international. Le Québec est bien outillé en matière de services jeunesse, mais c'est également vrai en ce qui concerne les programmes internationaux. Différentes initiatives existent : l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ), Québec sans frontières, etc. En plus de constituer une occasion de rencontrer des jeunes de toute la Francophonie, les programmes d'échanges et de coopération permettent de constater que les jeunes francophones d'ailleurs ont les mêmes préoccupations que nous, même s'ils vivent des réalités fort différentes des nôtres.

Poursuite des échanges avec les deux derniers conférenciers

Question

Monsieur Youri Chassin, Conseil permanent de la jeunesse

Étant donnée votre expérience de la Francophonie de l'intérieur, avez-vous perçu que la construction européenne mobilise beaucoup d'énergie, notamment de la France et de la Belgique, faisant en sorte qu'elles sont moins un moteur dans la Francophonie à l'heure actuelle?

Réponse (Benoit Charette)

L'Union européenne est certainement un dossier très accaparant. Différents facteurs peuvent expliquer le faible leadership des pays européens dans la Francophonie. Personnellement, je ne crois pas que la situation de l'Europe soit un frein à la Francophonie. En fait, depuis un certain nombres d'années, sinon depuis les tous débuts de la Francophonie institutionnelle, ceux qui poussent et qui le font avec beaucoup de légitimité, ce sont les pays d'Afrique. Il y a certes des réserves perceptibles de la part des pays du Nord, mais je ne pense pas que ce soit le principal frein au développement de la Francophonie. L'espace francophone est un vaste espace : on y compte, avec les observateurs, plus de 56 pays et gouvernements. Il n'est pas toujours aisé d'y créer une dynamique ou, du moins, de le faire rapidement. À mon sens, la dynamique est tout de même intéressante et elle continue à se développer. En somme, je ne pense pas que la construction d'une communauté européenne soit en frein à l'essor de la Francophonie institutionnelle. Au contraire, puisque plusieurs pays européens sont déjà membres de la Francophonie, les deux instances pourraient aisément servir de tremplin l'une à l'autre.

Réponse (Jean-Louis Roy)

Pour l'essentiel, je suis d'accord avec monsieur Charette. La démarche européenne et celle de la Francophonie ne sont pas des démarches contradictoires. L'Union européenne est constituée d'une série de pays voisins qui ont le même niveau de développement, la même volonté de peser sur les affaires du monde dans de grands domaines : la défense, l'économie, le commerce, etc. L'OIF, elle, est une communauté éparpillée sur cinq continents, avec des contrastes extraordinairement divers. Ce n'est pas le même dessein. Il est arrivé que l'on obtienne l'appui de l'Union européenne pour de grands dossiers, de grands programmes alors qu'on n'obtenait pas l'appui de la Francophonie.

Question

Marie-Ève Piché, ancienne stagiaire du club 2/3

Quand on regarde les programmes que nous avons au Québec, on voit bien que cela n'a aucune commune mesure avec ce qui existe dans d'autres pays. Lorsque vous parliez de la création d'un conseil permanent de la jeunesse de la Francophonie, considérant la sclérose ou l'épuisement qui a été signalé ce soir au sujet de la coopération internationale, est-ce que vous envisagiez que ce conseil mette l'emphase sur une action concrète et non bureaucratique?

Réponse (Benoit Charette)

Tout à fait. D'ailleurs, le projet est déjà amorcé, d'une certaine façon. L'unité jeunesse de l'AIF, à Moncton, est en opération depuis le Sommet de Moncton. Par contre, elle a un mandat essentiellement administratif : elle travaille à la gestion des programmes jeunesse existants. Il y a une forme d'unité, mais mon souhait serait qu'on lui donne un mandat un peu plus politique qui lui donnerait aussi la légitimité de faire rapport, par exemple, aux chefs d'État et au Sommet.

En somme, je ne pense pas à une structure qui serait prise dans un processus administratif trop lourd. Essentiellement, je souhaite que cette structure ait des mandats comparables à ceux du Conseil permanent de la jeunesse du Québec : un rôle de représentation, mais également un rôle d'expert conseil.

Question

Marie-Ève Piché, ancienne stagiaire du club 2/3

Pour moi comme pour d'autres membres du club 2/3, ce qui est important, c'est vraiment l'aspect concret. Je pense que c'est une priorité pour les jeunes de rendre nos actions vraiment concrètes à l'international. Une bibliothèque dans un petit village peut probablement changer davantage les choses que l'organisation de 14 Sommets. En tant que jeunes, est-ce qu'on ne pourrait pas être les leaders en regard des actions concrètes?

Réponse (Benoit Charette)

C'est certain qu'un conseil permanent de la jeunesse devrait avoir cette possibilité de parler et de conscientiser. Cependant, les années que j'ai passées au sein de la Francophonie institutionnelle ne m'ont pas permis de penser que la création d'une pareille instance est imminente. Je ne sais pas si cette situation s'explique par les craintes de certains chefs d'État, mais il semble rester beaucoup de chemin à parcourir. C'est bien malheureux parce d'autres groupes de la société civile jouent déjà un rôle intéressant en Francophonie institutionnelle. Ce serait bien qu'une structure jeunesse soit clairement reconnue également pour servir d'expert conseil ou y aller de propositions à l'occasion.

Question

Monsieur Félix Turgeon, Conseil permanent de la jeunesse

J'ai appris que beaucoup d'autres communautés linguistiques avaient mis sur pied des organisations similaires à la Francophonie. Monsieur Charette, a-t-on regardé si ces communautés avaient mis sur pied des programmes de mobilité jeunesse?

Monsieur Roy, vous nous avez démontré à quel point la Francophonie était à l'avant-garde dans plusieurs dossiers. Vous nous avez aussi mentionné votre intérêt à ce qu'il y ait du contenu lors du Sommet de Ouagadougou sur le développement durable. Pouvez-vous nous alimenter un plus sur la nature de ce contenu?

Réponse (Jean-Louis Roy)

Je voudrais reprendre un peu ce que Marie-Ève disait. Lorsque j'étais secrétaire général de l'AIF, j'essayais de la diriger en limitant à 20 % les frais de gestion pour donner la place au concret, à ce qui est visible. Un 21^e colloque sur la nécessité des bibliothèques en Afrique, on n'allait pas en faire. Et je vous signale aussi un grand programme du Québec : on a créé 350 centres de lecture et d'animation culturelle en Afrique. Vous avez raison : une petite bibliothèque dans un petit village où il n'y a ni livre ni journaux et, tout à coup, on change de siècle...

Le Sommet de Ouagadougou est très intéressant pour toutes sortes de raisons. D'abord, le Burkina Faso est admirable pour sa capacité d'avancer, même s'il s'agit d'un des pays les plus pauvres de la Francophonie. Quand on va au Burkina Faso, on ne le voit pas toujours, mais c'est un pays qui progresse : il y a davantage d'enfants dans les écoles, il y a une réelle politique culturelle, il y a des institutions qui naissent et qui se développent. Ce sont des petits pas, mais ça se fait. Ils ont connu des régimes extrêmement exigeants, ils en ont retenu une discipline, une exigence envers eux-mêmes et envers les autres. Il est certain que nous ne pouvons pas tenir un Sommet au Burkina Faso à l'écart de ce que les Burkinabés y apporteront. Et ce qu'ils apporteront, ce sera beaucoup de questions exigeantes : on ne pourra pas passer à côté.

Les éléments de contenu commencent à se préparer. Je suis sûr que les Burkinabés ont leur définition bien à eux du développement durable, celle d'un pays extrêmement audacieux, possédant peu de ressources. Ce sera certainement un Sommet exigeant et, par conséquent, un Sommet très intéressant. Ils n'ont pas l'habitude d'échouer : cela risque aussi d'être un Sommet réussi.

Je crois qu'ils vont diviser le thème en deux ou trois grandes catégories :

- 1. Développement durable et ressources humaines. On meurt encore de méningite à neuf ans au Burkina Faso.
- 2. Développement durable et ressources naturelles.
- 3. Développement durable et coopération internationale.

Réponse (Benoit Charette)

Oui, il y a des programmes d'échanges qui sont nés d'espaces linguistiques autres que la Francophonie. Par contre, je ne suis pas convaincu qu'ils puissent s'apparenter au programme de mobilité des jeunes. Ce programme est en effet unique dans sa forme, puisqu'il doit regrouper au moins trois jeunes d'États ou de gouvernements différents, ce qui constitue aussi un handicap. Ce n'est pas toujours facile pour un promoteur de projets d'établir un réseau de contacts sur le territoire de deux autres gouvernements. Donc, il y a des programmes d'échanges dans les autres communautés certainement, mais je suis moins certain qu'ils ressemblent au programme de mobilité jeunesse de la Francophonie.

Ce qu'il est intéressant de mentionner, c'est que le programme de mobilité est né de la volonté des jeunes. Il faut savoir qu'avant le Sommet de Moncton, il y a eu différentes rencontres internationales réunissant les jeunes des divers pays. Or, c'était l'une des préoccupations des jeunes d'avoir un programme à leur disposition qui leur permettrait de se rencontrer dans d'autres occasions, d'échanger sur des techniques, sur du savoir-faire, etc. C'est pourquoi on parle de coopération. Cependant, il s'agit de très courts séjours, de 7 à 21 jours. Le souhait de l'Agence avec ce programme, c'est de faire en sorte que les jeunes maintiennent leur contact et continuent à faire progresser leur projet à distance.

Question

Monsieur Daniel Gauthier, Comité d'action politique franco-québécois

Monsieur Charette, vous dites que, peu importe d'où ils viennent, les jeunes ont beaucoup de préoccupations communes. Pourriez-vous nous mentionner les principales?

Réponse (Benoit Charette)

La très grande préoccupation, au Sud comme au Nord, en Amérique comme en Europe, en Asie comme en Afrique, c'est l'accès à l'éducation. Ici, ça demeure une priorité, une préoccupation pour les jeunes, même si c'est plus accessible et même si on possède un système d'éducation de qualité.

Il en est de même pour les services de santé. Les réalités sont différentes, mais la problématique est récurrente.

Question

Monsieur Daniel Gauthier, Comité d'action politique franco-québécois

Y a-t-il des initiatives spécifiquement pour les jeunes en santé?

Réponse (Benoit Charette)

À l'Agence, non. Mais souvent, un programme peu répondre indirectement à un besoin. Je sais qu'un bon nombre de projets du Programme de mobilité des jeunes ont été financés parce qu'ils visaient, notamment, à éduquer, par exemple, sur les pratiques sexuelles responsables.

Réponse (Jean-Louis Roy)

Je tiens à souligner que la santé n'appartient pas aux domaines que la Francophonie a intégrés. Pour poursuivre la liste des préoccupations communes, j'ajouterais l'emploi et le travail, qui sont des besoins partagés par les jeunes des pays du Sud, évidemment, mais aussi par ceux des pays du Nord.

Question

Monsieur Farouk Karim, Fédération étudiante universitaire du Ouébec

Vous avez mentionné que les fonds en coopération internationale ont baissé de façon dramatique et que la volonté politique doit être accompagnée de moyens financiers. Nous vivons dans un contexte économique où on nous rappelle constamment le manque de moyens financiers.

Qu'est-ce que chacun d'entre nous peut rapporter dans son organisation, dans son réseau, pour convaincre nos députés? Quels arguments pourraient-on leur servir pour que l'on puisse compter sur plus d'argent pour la coopération internationale?

Réponse (Jean-Louis Roy)

Je ne suis pas nécessairement favorable à plus d'argent pour la coopération internationale, si on n'a pas réglé le problème de la dette, si on n'a pas réglé le problème de l'investissement et si on ne travaille pas sur le problème d'accès à nos marchés. Autrement, c'est un trou sans fond. Il faut normaliser l'espèce d'équilibre ou d'équité dans le développement économique.

Cela dit, le problème du financement de la coopération internationale n'est pas spécialement celui du Canada ou du Québec : les ressources en coopération internationale ont diminué partout. Au Canada, le gouvernement a annoncé une légère reprise ces dernières années. Toutefois, dans les priorités du fédéral et du Québec, la Francophonie aurait dû être privilégiée et non maintenue dans un état de stagnation pendant des années et des années. Parce que ne pas augmenter une année ça passe, mais pendant 5 ou 6 ans, c'est une véritable réduction.

Je ne sais pas ce que vous devez dire à votre député, sinon que l'on paye très cher et que l'on continuera de payer cette stagnation. Quand un pays a décliné et a été ravagé comme la République démocratique du Congo, ça coûte extrêmement cher pour reconstruire. Dans ce pays où 60 % des enfants étaient à l'école il y a 15 ans, 23 % y sont maintenant et il n'est pas simple de renverser les choses. En somme, ça finit pas être très coûteux de ne pas être là pour le développement, quand on est obligé d'y être par la suite...

ANNEXES

Annexe I ¹
Organisation internationale de la Francophonie



Les organes de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) sont les instances institutionnelles reconnues par la Charte de la Francophonie adoptée lors du Sommet de Cotonou : la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet), la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), le Conseil permanent de la Francophonie et le Secrétariat général dont relèvent les 5 opérateurs directs de la Francophonie.

En matière de politique internationale, l'OIF contribue à la prévention des conflits au sein de l'espace francophone, favorise la consolidation de l'État de Droit et Démocratie et agit pour la promotion et l'effectivité des droits de l'homme dans l'espace francophone.

¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/francophonie/oif/orginter.html

En matière de coopération, l'OIF a la volonté de promouvoir la diversité culturelle. Elle est au service de l'éducation et intervient à toutes les étapes de la formation. Elle est aussi au service de l'économie et du développement.

Les instances reconnues par la Charte de la Francophonie

Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Instance suprême de la Francophonie multilatérale, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunit tous les deux ans afin de définir les grandes orientations de la Francophonie. Après Versailles en 1986, Québec en 1987, Dakar en 1989, Paris en 1991, Maurice en 1994, Cotonou en 1995, Hanoi en 1997, Moncton en 1999, Beyrouth en 2002, le prochain Sommet se déroulera à Ouagadougou en 2004.

Conférence ministérielle de la Francophonie

Cette conférence rassemble au minimum une fois par an les ministres chargés de la Francophonie et veille à la préparation et à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet.

Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie est composé des représentants personnels de chefs d'Etat ou de gouvernement. Se réunissant en moyenne une fois par trimestre, il assure le suivi des décisions adoptées dans le cadre des Sommets et joue un rôle d'appréciation et d'orientation politique des actions menées par les différents opérateurs de la Francophonie.

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Fondée en 1967, l'AIPLF (Assemblée internationale des parlementaires de langue française) s'appelle désormais l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). L'APF est la seule organisation interparlementaire de la Francophonie reconnue comme telle par la Charte de la Francophonie. Elle regroupe les sections de 63 parlements ou assemblées d'Afrique, des Amériques, du Proche-Orient, d'Asie et d'Océanie. Sans avoir ,à ce jour, de lien institutionnel avec ces Sommets, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a toujours été représentée auprès de ceux-ci.

Sur sa proposition, le Sommet de Chaillot a décidé de la mise en oeuvre d'un programme de soutien aux services documentaires des parlements des pays du Sud, le PARDOC, qui est exécuté conjointement avec l'Agence de la Francophonie dans le cadre du programme « Développement ».

Secrétariat général

Institué après le Sommet de Hanoi (1997), le Secrétariat général s'est vu reconnaître un rôle institutionnel prééminent au sein de la Francophonie.

Le secrétariat général est placé sous l'autorité du secrétaire général, lui-même placé sous l'autorité du Sommet, de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et du Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

Élu pour quatre ans, le secrétaire général de la Francophonie assure trois grandes missions : la promotion de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la scène internationale, la mise en oeuvre de la politique internationale et l'animation et la coordination de la politique de coopération multilatérale. A ce titre, le secrétaire général est le président exécutif du CPF et est aussi le plus haut responsable de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il est, selon les termes du président de la République française à Cotonou, "le visage et la voix" de la Francophonie.

Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

Fondée en 1970, sous le nom d'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), cette organisation intergouvernementale rassemble 50 pays et entités. Chargée d'intensifier la coopération culturelle et technique entre ses membres, elle intervient comme opérateur principal de la Francophonie dans les domaines suivants : éducation et formation (à l'exception de l'enseignement supérieur), culture, sciences et techniques, agriculture, communication, droit, environnement et énergie.

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Créée en 1961, l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française), opérateur direct des Sommets, dont les activités sont orientées vers l'enseignement supérieur et la recherche, a reçu pour mission de coordonner les échanges entre ses 391 membres : universités, instituts et centres de recherche. Constitué en 1986, le programme UREF (Université des réseaux de langue française) s'est doté de programmes concrets en information scientifique et technique, en formation et recherche. L'AUPELF-UREF, qui a pris la dénomination d'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), compte 17 bureaux et antennes régionaux.

TV5

Créée en 1984, la télévision internationale francophone TV5, divisée en TV5 Europe et TV5 Québec-Canada, rassemble des chaînes européennes de langue française et le consortium de télévision Québec-Canada. Diffusant 24 heures quotidiennes dans le monde entier (son audience

est estimée à plus de 135 millions de foyers), elle a pour mission de développer des programmes régionaux répondant aux attentes de publics diversifiés.

C'est aussi une chaîne de proximité grâce aux déclinaisons de son programme de base sur huit chaînes régionales : TV5 Afrique, TV5 Amérique latine, TV5 Asie-Océanie, TV5 États-Unis, TV5 Europe (non francophone) et TV5 FBS (France, Belgique, Suisse) gérée par TV5 monde, une nouvelle entité créée le 1er août 2001 et dont le siège social est à Paris. TV5 Québec-Canada est gérée à Montréal.

Université Senghor d'Alexandrie

Ouverte en 1990, l'université Senghor (officiellement dénommée Université internationale de langue française au service du développement africain ou UILFDA) est un établissement privé d'enseignement supérieur qui forme des étudiants dans des disciplines utiles au développement des pays du Sud. L'université reçoit de jeunes cadres déjà diplômés afin de les préparer à l'exercice de responsabilités dans plusieurs domaines d'activités (nutrition et santé, administration et gestion, environnement, gestion du patrimoine).

Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

Fondée en 1979, l'AIMF a pour mission d'établir, entre les maires et les responsables des capitales et des métropoles francophones, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale (gestion des collectivités locales, élaboration de programmes d'informatisation, formation du personnel). Représentée dans 45 pays, l'AIMF compte 99 membres dont une majorité de grandes métropoles francophones.

Depuis le Sommet de Maurice, en 1993, l'AIMF a rejoint les institutions qui participaient déjà à la mise en oeuvre des décisions des chefs d'État, au même titre que les autres opérateurs directs de la Francophonie : l'AIF, l'AUF, TV5 et l'Université Senghor d'Alexandrie.

Annexe II

Personnes présentes au Forum de discussion « Les Jeunes et la Francophonie» Le lundi 10 novembre 2003

Geneviève Baril	Conseil permanent de la jeunesse
Youri Chassin	Conseil permanent de la jeunesse
Sophie Cunningham	Conseil permanent de la jeunesse
Patrick Kearney	Conseil permanent de la jeunesse
Claudie Lévesque	Conseil permanent de la jeunesse
Bernard Marier	Conseil permanent de la jeunesse
Félix Turgeon	Conseil permanent de la jeunesse
Julie Bissonnette	Secrétariat à la jeunesse
France Galarneau	Ministère des Relations internationales
Benoît Leblanc	Ministère des Relations internationales
Yvan Bordeleau	Député du Parti libéral du Québec, conférencier
Jean-Louis Roy	Président de Droit et Démocratie, conférencier
Benoit Charette	Coordonnateur au Forum jeunesse des Laurentides, conférencier
François Émond	Attaché politique de la ministre des Relations internationales
Yannick Machabée	Secrétaire pour le forum de discussion
Jean-Marc Urbain	Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
Stéphane Carrier	Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
Madeleine Bourgeois	Office franco-québécois pour la jeunesse
Gaëtan Saint-Antoine	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Denis Leclerc	Chantier jeunesse
Amélie Hamilton	Club 2/3
Marie-Ève Piché	Club 2/3
Maxime Longangué	Enfants d'ici et d'ailleurs
Marie-Pierre Corriveau	Enfants d'ici et d'ailleurs
Léon Noumbissié	Enfants d'ici et d'ailleurs
Julie Crête	Enfants d'ici et d'ailleurs
Marie-Alexandre Kerouac	Enfants d'ici et d'ailleurs
Charles Latour	Enfants d'ici et d'ailleurs
Lisa-Marie Lampron	Enfants d'ici et d'ailleurs
Julie Larocque	Enfants d'ici et d'ailleurs
Shanie Leroux	Enfants d'ici et d'ailleurs
Catherine Laguë	Enfants d'ici et d'ailleurs
Audrey Lavoie	Enfants d'ici et d'ailleurs
Jules Desrosiers	Place aux jeunes international
Patrick Breault	Carrefour jeunesse emploi de l'Ouest de l'Île de Montréal
Christian Giguère	Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté

[
François Robert	Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté
Nicolas Fournier	Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec
Sonia Cormier	Comité jeunes CSQ
Nicolas Poirier-Quesnel	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la
	main-d'oeuvre
Eve Bergeron	Éco-Quartier
Chantale Ayotte	Environnement jeunesse
Francis B Sandoval	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de
	Montréal
Philippe Bélanger	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
Jonathan Harvey	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de
Jonathan Harvey	Montréal
Julie Bergeron-Proulx	Fédération étudiante collégiale du Québec
Geneviève Hardy	Fédération étudiante collégiale du Québec
Nick Vikander	Fédération étudiante universitaire du Québec
Farouk Karim	Fédération étudiante universitaire du Québec
Étienne Thittley	Force jeunesse
Jean-François Aubry	Forum jeunesse des Laurentides
Annie De Grand-Mourcel	Forum jeunesse des Laurentides
Dany Morneau	Forum jeunesse des Laurentides
Caroline Rioux	Forum jeunesse de l'île de Montréal
Patrick Ferland	Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
Hélène Bellerose	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du
	Ouébec
Sylvie Norchet	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du
	Québec
Valérie Michaud	Table de concertation jeunesse Bordeaux-Quartierville
Philippe-André Tessier	Conseil national des jeunes du Parti québécois
Alexandre Soulières	Commission jeunesse du Parti libéral du Québec
Frédéric Barriault	Commission jeunesse du Parti libéral du Québec
Micaël Bérubé	Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec
Daniel Gauthier	Comité d'action politique franco-québécois
Julie Godin	Forum jeunesse du Bloc québécois
Benoît Riopel	Mouvement national des Québécois
Cécile Histas	Jeune stagiaire belge
Jérémie Demeyer	Chargé de mission au centre d'études interdisciplinaires
3, 4-	Wallonie-Bruxelles de l'UQAM
Barbara Agnostini	
Catherine Bacon	
Marie-Claude Charbonneau	
Marie-Eve Cousineau	
Catherine Cunningham	
Nika Desaulniers	

Steeve Fortier	
Jean-François Gagnon	
Marie-Anne Jutras	
Anuj Khosla	
Marie-Noël Legault	
Karine Lévesque	
Civelle Richer	
Nicole Tremblay	
Véronique Vanier	
Bruno Vivier	
Costa Zafiropoulos	

Annexe III

Les membres du Conseil 2001-2004

Geneviève Baril Claudie Lévesque

St-Boniface-de-Shawinigan Baie-Comeau

Youri Chassin Sylvain Lévesque

Montréal Québec

Sophie Cunningham Dominic Mailloux

Montréal Sorel-Tracy

François Fréchette Suzanne Moore

Sherbrooke La Sarre

Hugo Jolette Marie-Eve Proulx

Témiscaming Hull

Patrick Kearney Lisa Roy

Saint-Jérôme Thetford Mines

Patrick Lebel Félix Turgeon

La Tuque Montréal